

Gestion des déchets

Toujours plus de régressions

Toujours moins de services

Après la suppression des encombrants, après la mise en place de la TEOMI, maintenant, la réduction drastique de l'accès aux déchetteries

Suppression des encombrants

Il y a une dizaine d'années, la majorité municipale supprimait le ramassage systématique des encombrants, chaque premier mercredi du mois. Ce système avait pourtant un double avantage : celui de permettre à chacun d'évacuer régulièrement les objets encombrants dont il voulait se débarrasser ; et celui de permettre le fonctionnement d'un recyclage solidaire et direct par des personnes récupérant dans la nuit les objets encore utilisables.

Pour des raisons purement financières, ce service a été supprimé.

La promesse avait été faite que les encombrants seraient débarrassés à la demande, sur simple appel. Quelques années plus tard, la réalité est bien moins simple : seuls les encombrants « valorisables » sont ramassés. Résultat : la population se retrouve avec des difficultés à évacuer et les dépôts sauvages, dans les rues de la ville ou à la campagne, se multiplient.

L'arrivée de la TEOMI

En septembre 2023, le conseil communautaire de l'agglomération de Saint-Quentin vote à la quasi-unanimité (une seule voix contre, celle de l'élu communiste Aurélien Jan ; droite, gauche, RN votent pour), la mise en place progressive de la TEOMI (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative) en remplacement de la TEOM. 2024-2027 doit être une phase d'étude pour une mise en place en 2028. Le « i » d'incitatif, sous prétexte de réduction des déchets (jète-t-on des choses à la poubelle par plaisir ?), a pour réel objectif de réduire le service d'enlèvement des déchets ménagers, tout en continuant d'augmenter la taxe annuelle pour les habitants de l'agglomération. Nous avons lancé une pétition début 2024 qui a déjà recueilli plus de 2000 signatures.

« L'étude » aboutirait pour le moment à la suppression d'une levée sur deux, soit un ramassage toutes les deux semaines, avec toutes les conséquences sanitaires que nous pouvons imaginer.

Limitation de l'accès aux déchetteries

Courant 2025, c'est maintenant à l'utilisation des déchetteries que l'exécutif de la communauté d'agglomération s'attaque. Jusqu'à maintenant en passage libre, sur simple présentation d'un justificatif de domicile, chaque résident pouvait y accéder selon ses besoins. Le Conseil a voté récemment une modification de son usage, sous prétexte de mieux en contrôler l'accès, avec un badge. Les passages se limiteront à 24 par an. Un nombre qui peut paraître suffisant mais qui, dans certaines situations peut vite être problématique (travaux, déménagement, décès d'un proche...). Ici aussi, la majorité promet des dérogations exceptionnelles sur demande, avec justificatif, voire contrôle... Mais la mesure cachée qui posera le plus de problèmes est la limitation à deux passages par jour. Fini la coupe des haies au printemps avec 5 passages dans la journée, fini la location d'un camion pour débarrasser le garage de mamie en passant 4 fois dans la journée... Il faudra trouver une autre solution ou faire appel à un professionnel. Il faut savoir que le volume n'a aucune importance. Que vous passiez avec un bidon d'huile de vidange ou avec un camion de 20m³, vous serez comptabilisé comme un passage.

Ici aussi, la mesure risque d'avoir pour conséquence la multiplication des dépôts sauvages. Et quelles évolutions à l'avenir ? De nouvelles réductions sur le nombre de passages ? Une facturation par passage ?

L'impact sur l'emploi est aussi une réalité. Toutes ces mesures suppriment des postes !



Patronat et politiques, unis pour nous faire tout payer le prix fort

Il s'agit d'une modification importante de la conception de service public. On ne paye plus en fonction de ses moyens (si tant est que ce soit le cas maintenant), mais en fonction du service rendu. **C'est un nouveau recul de la notion de solidarité.**

La TEOMI ne vise même pas à faire baisser le coût du service pour le contribuable. Les prévisions envisagent une hausse du tarif, même si le service est divisé par 2.

La notion d'hygiène publique est une question centrale. En limitant les levées, le stockage des déchets sur des durées relativement longues conduit à la prolifération des nuisibles et des bactéries.

C'est une rupture importante du principe d'égalité qui nous est proposée. Plus les revenus du foyer sont faibles, plus on va se restreindre.

La situation est aussi accentuée par la diversité des types de logements. Garder sa poubelle dans le jardin d'un pavillon n'est pas la même chose que de devoir la rentrer dans une maison Saint-Quentinoise sans extérieur.

Pour nous, communistes, **au XXI^e siècle, il est inenvisageable d'accepter un tel recul, tant au niveau de la qualité de vie que de l'hygiène.** Cette mesure est concomitante avec d'autres (hausse inacceptable des coûts de l'énergie conduisant à la remise en cause du chauffage des logements ou des lieux de travail ; arrêt de l'éclairage public la nuit...). **Depuis plus de 2 siècles, les progrès technologiques ont permis d'améliorer nos conditions de vie. Rien ne justifie aujourd'hui de telles régressions !**

Si le prétexte est écologique, les causes réelles sont beaucoup plus terre à terre, comme souvent. L'État a décidé d'augmenter la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes), payée par les centres de traitement des déchets. Il est prévu que la TGAP passe de 25€ la tonne en 2020 à 65€ en 2025. Les hausses devraient continuer après 2025. **Il s'agit donc d'imposer une hausse de taxe, à peine déguisée.** Dans ce contexte, les collectivités locales cherchent des solutions pour limiter l'impact de cette hausse sur la fiscalité qu'elles appliquent à leurs contribuables. La TEOMI s'inscrit dans cette logique. Limiter le service pour limiter le coût et la hausse de la taxe annuelle sur les ordures ménagères.

La plupart des responsables politiques, locaux ou nationaux, présentent cette mesure comme inévitable, compte tenu du contexte fiscal (prix de la tonne enfouie) que du côté environnemental. **Cette logique tente de faire oublier que la hausse de la TGAP est un choix politique, un impôt déguisé,** tout comme elle tente de nous persuader qu'une partie de nos déchets serait «de confort».

La TEOMI est le parfait exemple de l'utilisation du prétexte écologique pour dégrader fortement un service tout en ponctionnant toujours plus la population.

Pour nous communistes, c'est un «non» ferme. Nous ne soutiendrons et ne validerons aucune politique régressive, qu'elle soit proposée ou imposée par le patronat, par Macron ou son successeur, ou par l'Union européenne.

Nous refuserons son application et nous saurons trouver les ressources pour financer le maintien des services à la population qui n'a pas à subir les choix politiques de suppression des contributions des plus riches et des grandes entreprises.

Comme à notre habitude, nous saurons continuer de combattre les injustices et faire appliquer d'autres choix.



Corinne Bécourt
Tête de liste PCF
aux municipales 2026

**Pour la Paix entre les peuples, pour l'amélioration de nos conditions de vie,
pour la défense de la sécurité sociale**

Résister, lutter, s'organiser : rejoindre le PCF

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : Mail :